

K
E
B
O

KEBO ALK 814

Dispersant/passivant (avec tensio-actif)

DESCRIPTION : Produit formulé, liquide clair incolore.

DONNEES TECHNIQUES

- Indice de réfraction à 20°C : 1,378 ± 0,005
 - Densité à 20°C : 1,07 ± 0,05
 - Solubilité dans l'eau et la soude (NaOH) : complète
 - Valeur du pH (100 %) : 13,5 ± 0,5
 - Valeur du pH (10 %) : 13,1 ± 0,5
 - Conservation : 3 ans dans des conditions normales de stockage
-

APPLICATIONS ET PROPRIETES

Le **KEBO ALK 814** est un produit formulé permettant, en milieu alcalin, d'éliminer des matières organiques partiellement décomposées par la chaleur (présence d'un tensio-actif efficace).

De plus, le **KEBO ALK 814**, par sa formulation complexe permet de passiver les surfaces en acier noir.

Le **KEBO ALK 814** ne se volatilise pas à température élevée et résiste à l'hydrolyse.

CHAMPS D'APPLICATION

Un traitement alcalin des sécheurs à sucre en fin de campagne permet d'éliminer les résidus organiques et favorise une bonne conservation en inter-campagne.

DOSAGE ET DUREE DU TRAITEMENT

Le **KEBO ALK 814** est ajouté à la vapeur de « dégraissage » ou est pulvérisé sur les surfaces métalliques à traiter, à raison de 0,2 litre/m².

FRANCE

KEBO ALK 814
Dernière modification le 16.11.2021 - Version n° 1
Dernière vérification : 16.11.2021

1/2



21, RUE FRANÇOIS-DE-TESSAN
77330 OZOIR-LA-FERRIERE

TELEPHONE : 01 60.02.76.00
TELECOPIE : 01.64.40.11.43

TOXICITE ET PROTECTION LORS DE MANIPULATIONS

Le **KEBO ALK 814** est une substance dangereuse ; les précautions habituelles prises pour la manipulation des produits chimiques doivent être observées (lunettes, gants...).

STOCKAGE

Dans des conditions normales de stockage et en emballages fermés, le **KEBO ALK 814** peut être conservé sans perdre de ses qualités pendant 3 ans à l'abri du gel.

CONDITIONNEMENT

- Containers de 1 000 kg
 - Fûts de 200 kg
 - Bidons de 60 kg
-

Les renseignements contenus dans cette fiche technique sont le résultat de nos études et de notre expérience. Ils sont donnés de bonne foi mais ne peuvent en aucun cas constituer de notre part une garantie, ni engager notre responsabilité.